



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 33797

Texte de la question

Mme Paola Zanetti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dispositif Resogarde. Ce dispositif initié à partir de 2008, permet de connaître les pharmacies de garde. Auparavant ces informations étaient communiquées par voie de presse et donc gratuites, mais aujourd'hui la plupart des pharmacies ont adhéré à ce réseau. De ce fait pour connaître quelles sont les pharmacies de garde, il faut soit se rendre sur le site internet Resogarde, dans ce cas l'accès est gratuit, ou bien il faut composer le 3237, la communication sera alors facturée 0,34 €/min. Pour les personnes âgées, ou pour les personnes qui n'ont pas accès à internet cela représente un coût élevé étant donné qu'il faut compter au minimum 4 minutes pour obtenir le renseignement. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures elle entend prendre afin que l'accès à l'information sur les pharmacies de garde soit gratuit et disponible pour tous.

Données clés

Auteur : [Mme Paola Zanetti](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33797

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7628

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)